

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D98_2021

Séance du 28.10.2021 – Convocation du 20.10.2021

Compte rendu affiché le 8 novembre 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Leïla BEN MAHFOUD

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Jérôme JARDIN, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Absents représentés

Roger PEDOJA par Michel ROULLIAT ; Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY.

Excusés

Patrick RACHAS, Nelly NAVARRO-TACHON.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	24
Exprimés	24

Objet : Projet de construction d'un pôle de référence de santé à Neuville-sur-Saône – Avis de la commune – Utilité publique du projet

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN et Gisèle COIN n'ayant pas pris part au vote) :

- OUI l'exposé de Monsieur le Conseiller délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Expropriation, et notamment l'article L110-1 et suivants, R112-8 et suivants,
- VU le Code de l'environnement, et notamment l'article L123-1,
- VU la délibération du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Neuville-fontaines n° 006-2021 du 25 mars 2021, autorisant la mise en œuvre d'une procédure de Déclaration d'utilité publique en vue de la construction d'un Pôle de Référence de Santé
- VU l'examen du dossier d'enquête transmis le 6 octobre 2021,
- CONSIDERANT que le projet de Pôle de Référence de Santé présente une réelle utilité publique par le développement d'une offre de soins de proximité intéressant l'ensemble du bassin de vie du Val de Saône,

DECIDE :

- **D'émettre un avis favorable**
 - o Au projet de construction d'un Pôle de Référence de Santé sur le territoire de la commune de Neuville-sur-Saône,
 - o Au lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire dans le cadre de ce projet.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 octobre 2021

**Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 08/11/2021
- Publication ou affichage le 08/11/2021

Eric BELLOT, Maire.

